

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le seize mai, à vingt heures, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, le conseil municipal de la commune de Malville, sous la présidence de Monsieur MANACH Dominique, le Maire.

Le conseil municipal avait été convoqué, par pli à domicile en date du 10 mai 2017 et la convocation avait été affichée à la porte de la Mairie, le 10 mai 2017.

Présents : Mesdames et Messieurs BAYO Dominique, BIDAUD Dominique, BREVET Marie-Thérèse, BRIAND Patrick, CHIRON Aude, FONTAINE Alain, HELIOT Régine, JANVIER Magali, JOALLAND Sandrine, LEJEUNE Martine, LERAT Sylvette, LOEUILLET Régis, LOQUET Tony, MANACH Dominique, MAROT Bernard-Pascal, MOTHESS Romain, TERRIER Daniel, THEBAUT Sylvie.

Absents :

M. BOUCHEREL Dominique donne procuration à Mme HELIOT Régine
M. FOURAGE Chantal donne procuration à Mme THEBAUT Sylvie
M. ESNAULT Jean-Yves donne procuration à M. MANACH Dominique,
Mme ROCHETEAU Pascale donne procuration à M. BIDAUD Dominique,
Mme SAMBRON Elodie donne procuration à Mme LEJEUNE Martine

❖ **Vérification du quorum par le Président de séance**

Nbre de conseillers municipaux élus	23
Nbre de conseillers municipaux présents physiquement à l'ouverture de la séance	18
Nbre de conseillers municipaux nécessaires pour obtenir le quorum	12

Le Président de séance déclare le quorum atteint, par conséquent, la séance est donc ouverte.

❖ **Nomination secrétaire de séance : M. Bernard-Pascal MAROT**

❖ **Le PV du conseil municipal du 11 avril 2017 sera proposé à l'approbation du CM du 15 juin 2017 prochain.**

INSTANCES

Délibération 2017-37 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL- Nomenclature 5.2.2

M. MANACH expose :

Considérant la démission de Mme Delphine LEBRUN le 7 mai 2017

Considérant son remplacement, à compter de cette date, par M. Dominique BAYO suivant de liste qui a accepté de devenir conseiller municipal,

DECISION

Le Conseil Municipal

- Entendu son rapporteur
- Après avoir délibéré

(M. BAYO et Mme BREVET ne prennent pas part au vote)

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (21) :

- **Prend acte de la démission de Mme Delphine LEBRUN,**
- **Prend acte de l'installation de M. Dominique BAYO en qualité de conseiller au sein du conseil municipal.**

Délibération 2017-38 : MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES – Nomenclature 5.2.6

M. MANACH expose :

Considérant la démission de Mme Delphine LEBRUN le 7 mai 2017.

Considérant son remplacement par M. Dominique BAYO au sein du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de modifier la délibération n°2014-31 créant 13 commissions communales permanentes et fixant leur composition afin d'intégrer M. Dominique BAYO dans les 6 commissions dont il est actuellement membre en tant qu'extérieur.

(Il est précisé que Mme LEBRUN (DEHEPPE) siégeait dans 2 commissions : commission « sport, vie associative » et commission « jeunesse et conseil des jeunes »)

Et donc de valider la nouvelle composition des commissions telle que suit (en précisant que les membres titulaires et suppléants ont voix délibérative et les membres extérieurs voix consultative).

DECISION

Le Conseil Municipal

- Entendu son rapporteur
- Après avoir délibéré

(Mmes BREVET et LERAT, MM. BAYO et FONTAINE s'abstiennent)

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (19) :

- **Modifie la délibération n°2014-31 du 15 avril 2014**
- **Valide la nouvelle composition des commissions telle que suit**
- **Intègre M. BAYO dans les 6 commissions dont il était membre extérieur à savoir :**

Commission Urbanisme et développement commercial

Commission Information et communication

Commission Voirie, agriculture et hameaux

Commission Environnement

Commission Jeunesse et conseil des jeunes

Commission Patrimoine

	Les commissions permanentes	Délibération n°2014-31 du 15 avril 2014			Délibération n°2017-38 du 16 mai 2017			Observation
		Nb de membres	Membres élus titulaires (dont le maire, président de droit)	Membres extérieurs	Nb de membres	Membres élus titulaires (dont le maire, président de droit)	Membres extérieurs	
1	Commission des Finances	11	11	0	11	11	0	Inchangé
2	Commission du Personnel	11	8	3	11	8	3	Inchangé
3	Commission d'Urbanisme et de développement commercial	18	11	7	18	12	6	Modifié
4	Commission d'Information et communication	12	8	4	12	9	3	Modifié
5	Commission Sport, Vie associative	9	9	0	8	8	0	Modifié
6	Commission Affaires scolaires	16	8	8	16	8	8	Inchangé
7	Commission Culture	8	8	0	8	8	0	Inchangé
8	Commission Jeunesse et Conseil des Jeunes	11	8	3	10	8	2	Modifié
9	Commission Bâtiments	11	11	0	11	11	0	Inchangé
10	Commission Voirie, Agriculture, Hameaux	14	9	5	14	10	4	Modifié
11	Commission Environnement	15	10	5	15	11	4	Modifié
12	Commission Santé Publique	9	9	0	9	9	0	Inchangé
13	Commission Patrimoine	13	8	5	13	9	4	Modifié
* la commission du personnel est la seule à comprendre des membres élus suppléants (au nombre de 3)								

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DELIBERATION 2017-39 : CONSTRUCTION DU NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE : VALIDATION DU COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION ET AUTORISATION DU LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE – Nomenclature n°8.4.4.

Mme LEJEUNE expose :

Vu la commission Urbanisme et Bâtiments en date du 11 mai 2017

Par délibération en date du 22 décembre 2015, le conseil municipal avait validé le programme suivant :

- Réalisation d'un restaurant scolaire neuf, place de la Liberté, avec un objectif de mutualisation de l'équipement (1.748.000 € HT pour 777 m² de surface utile)
- Réutilisation des locaux de l'ancien restaurant pour l'accueil du périscolaire, dans l'attente de la création à neuf à long terme d'un pôle enfance / rafraîchissement de ces locaux et création d'une cour
- Accueil complémentaire du périscolaire dans le restaurant neuf
- Aménagement d'un parc public entre le nouveau restaurant scolaire et l'ancien

Pour un montant prévisionnel de 2 542 500 € HT auquel il convenait d'ajouter la requalification de la partie sud de la place de la Liberté.

Le projet a évolué pendant l'année 2016 et il est proposé au conseil municipal de valider le nouveau coût prévisionnel de l'opération et d'autoriser le lancement de la consultation pour le choix du maître d'œuvre.

DECISION

Le Conseil Municipal

- Entendu son rapporteur
- Après avoir délibéré

(Mme BREVET s'abstient)

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés (22):

VALIDE le coût prévisionnel du programme actualisé d'un montant de 2 080 000 € HT qui prévoit :

- La réalisation d'un restaurant scolaire neuf, sur l'espace situé entre les deux écoles publiques, avec un objectif de mutualisation de l'équipement
- L'aménagement des abords
- La réutilisation des locaux de l'ancien restaurant pour l'accueil du périscolaire, dans l'attente de la création à neuf à long terme d'un pôle enfance
- L'accueil complémentaire du périscolaire dans le restaurant neuf

AUTORISE le lancement d'une procédure adaptée restreinte pour le choix d'un maître d'œuvre et autorise Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée aux bâtiments à signer tous les documents s'y rapportant.

DELIBERATION 2017-40 – LOTISSEMENT DU PRESSEUR : DENOMINATION DES VOIES – Nomenclature n°8.3.1.

M. MANACH expose :

VU la commission voirie en date du 15 mars 2017,

Deux rues sont à nommer dans le lotissement du Presseur. Dans l'attribution des noms de rue, il est conseillé de garder une certaine cohérence qui tourne autour du nom du lotissement.

DECISION

Le Conseil Municipal

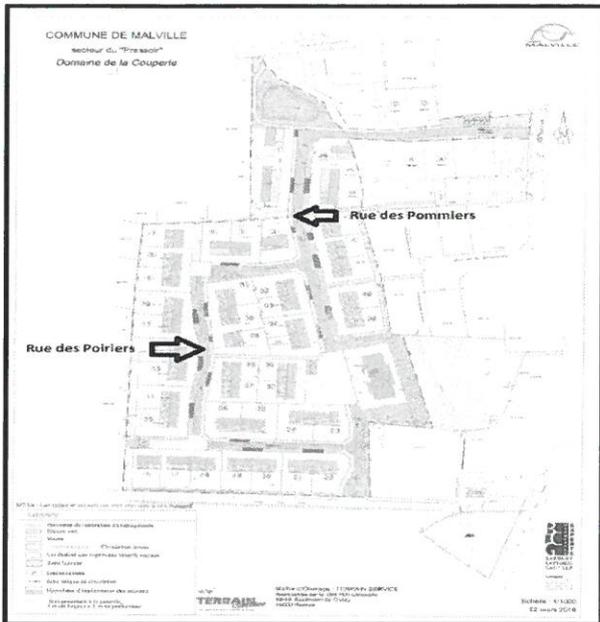
- Entendu son rapporteur
- Après avoir délibéré

(Mmes BREVET, CHIRON, JOALLAND, MM. FONTAINE, LOQUET, MOTHEs s'abstiennent)

Par 15 voix pour et 2 voix contre (M. BRIAND et M. TERRIER)

Procède à la dénomination des voies suivantes :

- La rue principale (à double sens) : Rue des Pommiers.
- La rue à sens unique : Rue des Poiriers



Information

- Décision du Maire n°2017-01 : Signature du marché de travaux (alloti) pour la mise en accessibilité de la Mairie, pour un montant total HT de 44 896.22 € HT.

La séance est levée à 21H40.

Compte-rendu signé et affiché le 22 mai 2017.

LE MAIRE,



Dominique MANACH.